

Statistique de l'aide sociale

Rapport annuel 2009

sur la statistique suisse de l'aide sociale



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2009

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0 Bases statistiques et produits généraux
- 1 Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- 9 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Education et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Statistique de l'aide sociale

Rapport annuel 2009

sur la statistique suisse de l'aide sociale

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Norbert Riesen, OFS, Section de l'aide sociale, tél. 032 713 65 78
e-mail: norbert.riesen@bfs.admin.ch

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1106-0900

Prix: gratuit

Domaine: 13 Protection sociale

Langue du texte original: Allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: Monika Sommerhalder, Lucerne

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Neuchâtel 2009
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-13111-4

Table des matières

| | | |
|----|---|----|
| 1. | En bref | 5 |
| 2. | Organisation de la statistique de l'aide sociale au plan fédéral | 6 |
| 3. | Contacts avec les cantons, les services sociaux régionaux et les villes | 6 |
| 4. | Collaboration avec d'autres offices fédéraux et protection des données | 7 |
| 5. | Relevé des données dans les cantons | 8 |
| a. | Relevé des prestations d'aide sociale au sens strict | 8 |
| b. | Système des prestations sociales sous condition de ressources au sens large | 9 |
| c. | Relevé des données de la statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (FlüStat) | 10 |
| d. | Aperçu de la situation dans les cantons | 11 |
| 6. | Préparation et analyse des données | 13 |
| a. | Traitement des données | 13 |
| b. | Résultats de la statistique suisse de l'aide sociale | 14 |
| c. | Collaboration avec les instituts de recherche | 16 |

| | | |
|------------|---|-----------|
| 7. | Outils informatiques | 16 |
| a. | SOSTAT 2.5 / PlausEx 2.5 | 16 |
| b. | Autres logiciels de gestion des dossiers de l'aide sociale | 18 |
| c. | Datawarehouse ISOS | 19 |
| 8. | Communication | 19 |
| 9. | Autres activités en lien avec la statistique suisse de l'aide sociale | 21 |
| a. | Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources | 21 |
| b. | Statistique financière de l'aide sociale | 21 |
| c. | E-Asyl | 22 |
| d. | Indicateurs de l'Initiative des villes | 22 |
| e. | Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) | 23 |
| 10. | Perspectives pour 2010 | 24 |

Rapport annuel 2009 sur la statistique suisse de l'aide sociale

1. En bref

La statistique suisse de l'aide sociale fournit des informations annuelles sur le nombre et la répartition des bénéficiaires de l'aide sociale. Elle recense les dossiers des bénéficiaires de prestations financières de l'aide sociale et des membres de leur famille directement concernés par les prestations sociales perçues (conjoint, enfants du bénéficiaires, autres personnes à charge).

La statistique de l'aide sociale se fonde sur une définition de l'aide sociale au sens large. Celle-ci englobe toutes les prestations sous condition de ressources octroyées par les cantons. On peut citer:

- L'aide sociale financière directe au sens strict (allouée en vertu des lois cantonales sur l'aide sociale)
- D'autres prestations financières sous condition de ressources allouées par les cantons (prestations sous condition de ressources prévues en amont). Exemples: avances pensions alimentaires, allocations familiales/de maternité, aides aux chômeurs, aides au logement.

Les exploitations standard annuelles fournissent notamment les informations suivantes:

- le nombre de personnes bénéficiant de prestations d'aide sociale
- l'âge des bénéficiaires
- leur état civil et leur nationalité
- leur formation et leur situation professionnelle
- le nombre de dossiers d'aide sociale et le nombre de ménages soutenus
- la structure des ménages bénéficiaires (ex. taille des ménages, nombre d'enfants)
- la durée de perception des prestations d'aide sociale
- la part du budget couverte par l'aide sociale.

Les résultats nationaux de la statistique suisse de l'aide sociale pour l'année 2007 ont été publiés le 14 mai 2009. L'OFS propose également, selon le public cible, des Actualités OFS, un dépliant, des tableaux détaillés et des graphiques sur la page d'accueil de l'OFS (thème 13: protection sociale) et/ou un communiqué de presse. Pour la première fois, des données standardisées sur les avances sur les pensions alimentaires (AVAP) ont été publiées, qui font partie des prestations sous condition de ressources, en amont de l'aide sociale

D'autres tableaux et graphiques sont livrés sur demande ad hoc, pour autant que la protection des données et les ressources disponibles le permettent. L'intérêt des médias pour cette possibilité est allé croissant pendant l'année sous revue.

Il importe donc de disposer d'informations fiables. Les milieux politiques en ont besoin pour fonder leurs décisions, les autorités et les services sociaux pour guider leurs actions. Grâce à la statistique suisse de l'aide sociale, il est possible d'identifier les lacunes dans le filet de la protection sociale, de vérifier l'efficacité des prestations et des mesures et de mieux les adapter aux besoins de groupes-cible.

2. Organisation de la statistique de l'aide sociale au plan fédéral

La section Aide sociale (SHS) est responsable de la statistique suisse de l'aide sociale à l'OFS. Elle se compose de quatre groupes: celui du relevé des données (cheffe: Bettina Gerber), celui du traitement des données (chef: Jan Boruvka), celui de l'aide sociale aux réfugiés et aux requérants d'asile (cheffe: Monika Marlovits) et celui de la coordination informatique et du datawarehouse (chef: Fabrice Gouzi). Le chef de la section est Norbert Riesen, son suppléant Fabrice Gouzi.

3. Contacts avec les cantons, les services sociaux régionaux et les villes

Tout au long du processus qui va de la préparation de l'enquête à la discussion des résultats obtenus avec les cantons, les services sociaux régionaux et les villes, les contacts permanents représentent un facteur de succès central pour établir une statistique de l'aide sociale actuelle et de bonne qualité. Nous tenons ainsi compte, dans la mesure du possible, des différentes conditions cadre et structures organisationnelles des cantons. Certaines personnes responsables du relevé des données font partie de l'OFS, d'autres sont externes. Les personnes internes à l'OFS ont travaillé avec les cantons francophones et italophones, de Berne et des deux Bâle, alors que les responsables externes se sont occupés des autres cantons alémaniques à Aarau, Lucerne, Zurich et Saint-Gall.

Les résultats de la statistique de l'aide sociale sont présentés aux responsables cantonaux de l'aide sociale et aux offices statistiques cantonaux dans des tableaux standard. Ils servent de base pour des comparaisons cantonales et pour des discussions portant sur des analyses approfondies concernant un ou plusieurs groupes à risques.

Dans la mesure du possible, l'OFS profite des occasions qui se présentent pour favoriser l'échange d'informations avec la Conférence suisse des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS), la CSIAS, l'Initiative des villes: Politique sociale, ainsi que d'autres institutions importantes du domaine de la politique sociale. Ces contacts lui permettent d'identifier les besoins des cantons en matière d'information.

Deux fois par année, un échange d'idées a lieu avec le groupe d'accompagnement de la statistique de l'aide sociale, dans lequel siègent des représentants de la CSIAS, de l'Administration fédérale des finances, de l'Office fédéral des assurances sociales, de la CDAS, des offices cantonaux de statistique ainsi que des offices sociaux des cantons et des villes.

En tant que centre de compétences statistique, l'OFS se doit incontestablement d'établir une statistique suisse de l'aide sociale pertinente. Les cantons ont besoin de pouvoir se baser sur des résultats et des analyses pour prendre leurs décisions dans le domaine de l'aide sociale. L'extension de la statistique de l'aide sociale fait aussi partie du programme pluriannuel de la Confédération pour les années 2007 à 2011.

La principale base contractuelle pour la collaboration avec les cantons est constituée par les contrats de prestations avec l'OFS. Ces contrats règlent l'organisation, la réalisation et le financement de la statistique suisse de l'aide sociale dans les cantons. Les parties contractantes peuvent convenir de dispositions supplémentaires, telles que des exploitations spécifiques pour le canton signataire ou l'établissement de rapports sociaux cantonaux.

4. Collaboration avec d'autres offices fédéraux et protection des données

La section Aide sociale collabore étroitement avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'Administration fédérale des finances (AFF) ainsi que l'Office fédéral des migrations (ODM). En collaboration avec l'OFAS et les autres instances mandatées (bureaux de consultation spécialisés ou hautes écoles spécialisées), l'OFS a participé à plusieurs enquêtes spécifiques intégrant les données de la statistique de l'aide

sociale. Au plan national, l'étude de la Haute école spécialisée bernoise sur le passage entre les différents systèmes de protection sociale (AI, AC et aide sociale) a suscité un vif intérêt. Du point de vue de la méthodologie et de la protection des données, appairer des données provenant de différentes sources est une tâche très exigeante.

Les échanges avec l'AFF concernent avant tout les indicateurs déterminants de la statistique suisse de l'aide sociale, qui sont utilisés pour calculer l'indicateur de la pauvreté (ARMIN) dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

L'ODM a chargé l'OFS de mettre sur pied la statistique de l'aide sociale pour les réfugiés et les requérants d'asile. Ce point est traité plus en détail au chapitre 5c et 9c.

Nous l'avons mentionné plus haut, une place prioritaire est accordée à la protection des données. Le relevé et l'exploitation des données s'effectuent dans le respect des principes de la protection des données énoncés dans la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (art. 14 à 17), dans la loi fédérale sur la protection des données (art. 22) et dans l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux. Conformément à l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (art. 21), chaque étape de la procédure de traitement des données est décrite dans un règlement de traitement. Celui-ci a été soumis au préposé fédéral à la protection des données.

L'OFS a pris les mesures nécessaires en particulier pour crypter et anonymiser les données. Les services sociaux relèvent les données de l'aide sociale en tant que données administratives et les utilisent sous une forme non anonyme pour la gestion des dossiers de l'aide sociale. L'exportation des données standard pour la statistique de l'aide sociale à l'OFS se fait sous forme cryptée. Pour les études qui utilisent des données provenant de plusieurs sources différentes, un règlement de traitement doit être établi par écrit et l'appariement final doit se faire à l'OFS.

5. Relevé des données dans les cantons

a. Relevé des prestations d'aide sociale au sens strict

Le relevé des prestations d'aide sociale au sens strict (aide sociale économique) a pu être réalisé sans grands problèmes pour l'année 2008. En Suisse, environ 1200 services d'enquête ont livré des données. Le relevé des données s'est terminé à la mi-octobre

2009, soit environ quatre semaines plus tôt que l'année précédente, grâce à la bonne collaboration avec les services sociaux.

Jusqu'ici, les cantons des Grisons, de Soleure et de Thurgovie ont relevé les données de l'aide sociale d'un échantillon de communes seulement. Il a été convenu avec ces cantons, début 2008, d'étendre le relevé à toutes les communes à partir de la période d'enquête 2009. Les 207 communes grisonnes, les 125 communes soleuroises et les 80 thurgoviennes participeront donc à la statistique suisse de l'aide sociale. Les communes et les services sociaux régionaux qui participent pour la première fois à l'enquête ont été invités, l'an dernier ou au début de 2009, à des séminaires d'information et mis au courant par les personnes responsables de la saisie des données.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les cantons assument le financement des coûts de l'aide sociale pour les personnes admises à titre provisoire qui séjournent en Suisse depuis plus de 7 ans (AP+7). Par conséquent, cette catégorie de personnes doit également être intégrée dans la statistique de l'aide sociale. Pour l'année d'enquête 2008, il n'a pas été possible de recenser les AP+7 dans tous les cantons, car ces personnes étaient encadrées par des services qui n'avaient pas encore livré de données. Ceux-ci doivent tout d'abord adapter leur système informatique et former leur personnel, tâche assumée l'an dernier par les responsables du relevé des données.

b. Le relevé des prestations sociales sous condition de ressources au sens large

Lors de la conception du projet de la statistique suisse de l'aide sociale, il a été décidé de relever à l'OFS les prestations d'aide sociale au sens strict et au sens large, afin de pouvoir procéder à des comparaisons intercantionales pertinentes. Les données individuelles concernant les dossiers d'avances sur pensions alimentaires, d'allocations de maternité et d'aides cantonales ont pu être saisies pour la première fois dans différents cantons lors du relevé 2007. Pour les données de 2008, les données individuelles portant sur ces trois prestations sociales sous conditions de ressources au sens large (AUPRESO) ont pu être relevées dans d'autres cantons également. Là où cela n'a pas pu être le cas, les données ont été collectées sous forme agrégée.

Les allocations familiales et de maternité existent dans onze cantons. Huit cantons ont livré à l'OFS les données s'y rapportant. Ce type de prestations n'est pas considéré dans un canton, le nombre de dossiers étant insignifiant. Dans le canton restant, une modification doit être apportée à la loi pour l'année 2010, et ces données ne sont pas relevées pour l'instant.

Les données relatives aux avances sur pensions alimentaires ont été livrées par 22 cantons; ce type de prestation n'est pas relevé dans un canton, car celle-ci n'est pas considérée comme une prestation sous condition de ressources. Dans deux autres cantons, les adaptations techniques nécessaires n'ont pas encore été effectuées, raison pour laquelle nous n'avons pas encore reçu de données. Dans un canton les données ne seront livrées qu'à partir de la prochaine période d'enquête.

Les prestations complémentaires cantonales (à la rente de vieillesse, à la rente d'invalidité, à la rente de survivant) sont octroyées actuellement dans sept cantons. Pour le relevé 2008, nous avons reçu trois livraisons. Les six autres cantons n'ont pas pu nous livrer de données, les conditions techniques nécessaires pour l'exportation des données individuelles n'étant pas encore réunies.

c. Le relevé des données de la statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (FlüStat)

Conformément à l'article 102a de la loi révisée sur l'asile, l'Office fédéral des migrations (ODM) a chargé l'Office fédéral de la statistique (OFS) de collecter les données concernant les réfugiés (B et F) relevant de la compétence financière de la Confédération. Les données servent de base pour calculer le facteur W ainsi que son évolution. Ce facteur renseigne sur la capacité financière des réfugiés et fait partie intégrante du calcul des subventions fédérales dans le domaine de l'asile et des réfugiés.

La FlüStat relève les données concernant les réfugiés au bénéfice d'une autorisation de séjour B vivant en Suisse depuis moins de cinq ans et celles portant sur les réfugiés admis à titre provisoire (autorisation de séjour F, séjournant en Suisse depuis moins de sept ans). Son introduction s'est déroulée par étape entre 2008 et 2009.

Les données de 2008 ont déjà été livrées pour la plupart par les services sociaux chargés des cas d'aide sociale de la population résidente permanente et des dossiers relevant du domaine de l'asile. Les autres services et œuvres d'entraide, qui ne par-

ticipent pas encore au relevé statistique et dont le système de gestion nécessite des adaptations (installation d'un système d'exportation des données), ont été informés de l'enquête pendant l'année en cours. Une séance d'information a été organisée par ailleurs par l'OFS et l'ODM pour chaque les nouveau service livrant des données pour l'enquête. De plus, les travaux nécessaires pour les installations et adaptations techniques ont démarré. Grâce à ces préparatifs, il devrait être possible de collecter et d'exploiter, à partir de la prochaine période de relevé, les données complètes pour la statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés.

d. Aperçu de la situation dans les cantons

Aperçu du relevé dans les cantons (état décembre 2009)

| Canton | Aide sociale économique | Allocations familiales et maternité | Avances sur pensions alimentaires | Prestations complémentaires cantonales | Remarques |
|--------|--|--|--|--|---|
| AG | Données à partir du 2 ^e sem. 2004 | Données à partir de 2007 | Données à partir de 2007 | – | |
| AI | Données à partir de 2004 | – | Données à partir de 2004 | – | Contrat de prestations en suspens |
| AR | Données à partir de 2004 | – | Données à partir de 2004 | – | |
| BE | Données de l'échantillon de communes à partir de 2001, enquête exhaustive à partir des données de 2007 | – | Pas relevées pour l'instant, car il ne s'agit pas de prestations sociales sous condition de ressources | Pas relevées de manière exhaustive (il manque deux communes) | |
| BL | Données à partir de 2004 | – | Données à partir de 2008 | – | Contrat de prestations en suspens; pas encore de livraison des données conforme à l'OFS |
| BS | Données à partir de 2004 | – | Données à partir de 2007 | Pas encore relevées | |
| FR | Données à partir du 2 ^e sem. 2004 | Pas encore relevées, car éventuelle modification de la loi en 2010 | Pas encore relevées | Pas encore relevées | |
| GE | Données à partir de 2004 | – | Données à partir de 2007 | Données à partir de 2007 | Données sur les aides au logement à partir de 2007 déjà reçues |

| Canton | Aide sociale économique | Allocations familiales et maternité | Avances sur pensions alimentaires | Prestations complémentaires cantonales | Remarques |
|--------|--|---|-----------------------------------|--|---|
| GL | Données à partir de 2004 | Pas relevées, car nombre de données insuffisant | Données à partir de 2004 | – | |
| GR | Données de l'échantillon de communes à partir de 2001, | Données à partir de 2007 | Données à partir de 2004 | – | Enquête exhaustive à partir des données de 2009 |
| JU | Données à partir de 2001 | – | Pas encore relevées | – | |
| LU | Données à partir de 2002 | Données à partir de 2003 | Données à partir de 2003 | – | |
| NE | Données à partir de 2005 | – | Données à partir de 2007 | – | |
| NW | Données à partir de 2001 | – | Données à partir de 2003 | – | |
| OW | Données à partir de 2003 | – | Données à partir de 2003 | – | |
| SG | Données à partir de 2003 | Données à partir de 2007 | Données à partir de 2004 | Pas encore relevées | |
| SH | Données à partir de 2004 | Pas encore relevées | Données à partir de 2007 | – | |
| SO | Données de l'échantillon de communes à partir du 2e sem. 2004 | – | Données à partir de 2004 | – | Enquête exhaustive à partir des données de 2009 |
| SZ | Données à partir de 2003 | – | Données à partir de 2002 | – | |
| TG | Données de l'échantillon de communes à partir de 2004, | – | Données à partir de 2002 | – | Enquête exhaustive à partir des données de 2009 |
| TI | Données à partir de 2004 | Données à partir de 2008 | Données à partir de 2008 | – | |
| UR | Données à partir de 2001 | – | Données à partir de 2004 | – | |
| VD | Données à partir de 2004 | Données à partir de 2007 | Données à partir de 2007 | Données à partir de 2008 | |
| VS | Données à partir de 2004 | – | Pas encore relevées | – | |
| ZG | Données à partir de 2003 | Données à partir de 2008 | Données à partir de 2004 | Pas encore livrées | |
| ZH | Données de l'échantillon de communes à partir de 2001, enquête exhaustive à partir des données de 2007 | Données à partir de 2007 | Données à partir de 2007 | Pas encore livrées | Etablissement d'un rapport social cantonal |

6. Préparation et analyse des données

Les 26 cantons ont livré des données sur l'aide sociale portant sur les années 2007 et 2008. Deux cantons, Berne et Zurich, procèdent désormais à une enquête exhaustive et réussi à fournir les données 2007 de toutes les communes à l'OFS. Les cantons des Grisons, de Soleure et de Thurgovie sont donc les derniers à relever les données d'un échantillon représentatif de communes. Ils passeront également à une enquête exhaustive, qui portera donc dans tous les cantons sur l'ensemble des communes à partir des données de 2009. La qualité des données livrées sur l'aide sociale au sens strict s'améliore d'année en année. L'OFS entend faire en sorte que les difficultés techniques rencontrées par certains systèmes de traitement électronique des dossiers puissent être traités de façon continue. Il faudra cependant attendre encore un certain temps pour que tous les systèmes de traitement électronique des dossiers soient à même de fournir des données répondant aux exigences de l'OFS en termes de cohérence.

a. Traitement des données

Les processus de préparation des données sont constamment développés et optimisés. La préparation des données vise à déceler le plus grande nombre d'incohérences possible au moment de la saisie des données dans les services d'enquête afin de supprimer ces incohérences déjà à ce stade des opérations. Le but est de réduire les demandes de compléments d'information auprès des services d'enquête. Pour atteindre ce but, il faut une étroite harmonisation entre les systèmes de gestion des dossiers et les règles d'exportation ou les règles de plausibilité de l'OFS. L'OFS travaille par conséquent à l'harmonisation des tests utilisés aux différentes étapes de la saisie des données (systèmes de gestion électronique des dossiers, SOSTAT et PlausEx) et du traitement des données (importation, préparation des données, apurement SAS). Au moment de la saisie des données dans le système de gestion électronique des dossiers, il s'agit d'utiliser les mêmes tests que plus tard, lors du dépouillement centralisé des données à l'OFS.

Bon nombre des tests utilisés actuellement ont été repris dans le cadre de l'extension de la statistique de l'aide sociale aux autres prestations sous condition de ressources (AUPRESO), et adaptés en conséquence. L'apurement des dossiers d'avances sur pensions alimentaires (AVAP) représente un défi important, la structure des données ne correspondant pas ici à celle des autres types de prestations.

Toute personne contenue dans un dossier peut avoir des indications différentes des autres personnes de l'unité d'assistance pour la date du premier et du dernier versement ainsi que pour les variables liées aux prestations financières. Dans le cas des autres types de prestations, les données sont uniformes, ce qui n'est pas le cas ici.

Qualité des données

La qualité des données s'est une nouvelle fois améliorée. C'est ce que montre notamment la comparaison avec les années précédentes. Le rapport sur la qualité des données pour l'aide sociale au sens strict (WSH) est désormais établi automatiquement. Chaque service le reçoit directement, en plus des résultats. Ce rapport présente, ventilés selon le service social, le nombre des dossiers effacés, les variables manquantes, les indications incorrectes et non plausibles, ainsi que l'évolution du nombre de dossiers des trois dernières années. Le rapport sur la qualité des données pour les AUPRESO relevées jusqu'à aujourd'hui ne sera fonctionnel qu'à partir des données de l'année 2009, les conditions techniques nécessaires n'étant pas encore réunies.

Difficultés

Les étapes manuelles, gourmandes en temps, sont encore trop nombreuses dans la préparation des données; il reste à les automatiser et à les optimiser. De plus, l'intégration dans la préparation des données des autres prestations sous condition de ressources prend plus de temps que prévu. Cela tient, nous l'avons dit plus haut, au fait que les AUPRESO ne sont pas relevées de manière uniforme. L'harmonisation des plausibilités prend également beaucoup de temps. Elle vise à uniformiser les tests de toutes les étapes du processus.

b. Résultats de la statistique suisse de l'aide sociale

Tableaux standard avec résultats cantonaux et communaux

Certains tableaux standard de l'aide sociale économique ont été développés en 2009. L'accent a cependant été mis sur l'élaboration des tableaux des autres prestations sous condition de ressources. Des tableaux standard sur les AVAP, les allocations maternité et familiales (MUBE) et les prestations complémentaires cantonales (PCC) ont ainsi pu être réalisés avec les données de 2007. Ils ont été remaniés et élargis en 2009, sur la base des expériences faites pendant la première année. Les

tableaux standard sur les AVAP, MUBE et PCC se composent donc de dix tableaux, qui sont remis aux services sociaux cantonaux sous forme de brochure. En tout, 35 différentes brochures ont été remises en 2008; quatre brochures de plus ont été distribuées en 2009 avec les données de 2008. Toutes les brochures sont rédigées dans une langue officielle cantonale (sauf dans les cantons de Berne et de Fribourg où elles sont en allemand et en français).

Les tableaux dits communaux sont à la disposition des communes; ils fournissent aux services sociaux des informations sur l'aide sociale économique leur permettant de se situer par rapport à d'autres communes du canton. Ces tableaux ne sont réalisés qu'à partir de 10 dossiers. Les cantons peuvent choisir de remettre les résultats de la statistique de l'aide sociale à leurs communes. En 2008, 12 d'entre eux ont profité de l'offre et l'OFS a réalisé 670 tableaux des communes. On peut s'attendre à ce qu'un nombre croissant de cantons ou de communes demandent l'établissement de tels tableaux. En outre, diverses analyses ont été réalisées pour des clients (institutions, offices fédéraux et particuliers). Le nombre de ces clients augmente fortement chaque année depuis l'extension de l'enquête aux autres prestations sociales sous condition de ressources.

Résultats nationaux

Les résultats nationaux de la statistique de l'aide sociale concernant l'année 2007 ont été présentés le 14 mai 2009 sous la forme d'un communiqué de presse. Parallèlement, un dépliant donnant un aperçu des principaux résultats nationaux paraissait en trois langues, ainsi que des Actualités OFS bilingues traitant certains thèmes de manière plus approfondie. En outre, 30 tableaux ont été diffusés sur le site Internet de l'OFS; ils donnent au public un aperçu de la richesse des données de la statistique de l'aide sociale.

Résultats de la statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés

Nous l'avons mentionné plus haut, les indications sur les réfugiés (B et F) sont recensées depuis 2008 dans le cadre de la statistique de l'aide sociale. Des tableaux standard présentant les résultats correspondants sont en voie de réalisation. Il faut de plus ajouter le facteur W, calculé à l'intention de l'ODM. Ce facteur sert de clé de répartition des contributions fédérales dans ce domaine.

c. Collaboration avec les instituts de recherche

En 2008, les données de la statistique suisse de l'aide sociale ont été livrées à douze instituts de recherche (universités, hautes écoles spécialisées, bureaux privés de conseil et de recherche), dans le respect des directives sur la protection des données. Dans la majorité de ces projets, nous avons transmis notre savoir-faire dans le traitement des données de la statistique de l'aide sociale (y compris l'appariement avec les données d'autres sources de données).

7. Outils informatiques

a. SOSTAT 2.5 / PlausEx 2.5

Le logiciel SOSTAT développé par l'Office fédéral de la statistique sert à la saisie des données pour la statistique suisse de l'aide sociale. Il est mis gratuitement à la disposition des communes.

Environ 600 services sociaux utilisent le logiciel SOSTAT. 280 demandes ont été enregistrées entre octobre 2008 et août 2009. 75% de ces demandes concernaient SOSTAT, dont la moitié avait pour thème l'installation du logiciel. La plupart des problèmes étaient liés à la perte de données induite par le changement de serveur, à de nouvelles variantes de serveurs SQL et à l'application d'installation (setup) en plusieurs parties (logiciel de banque de données, installation de la banque de données, installation du logiciel du poste de travail).

Sondage en ligne auprès des utilisateurs/trices de SOSTAT:

La mise en place du sondage avec eSurvey a représenté un travail important. Un taux de réponse réjouissant de 23% a été atteint. Même si ce sondage n'est pas représentatif, il a permis de récolter des remarques intéressantes.

Satisfaction:

63% des participant(e)s ont indiqué être satisfaits ou très satisfaits de l'utilisation de SOSTAT, et deux tiers des participant(e)s recommanderaient ce logiciel pour la gestion des dossiers.

Introduction à l'utilisation du programme:

L'introduction à l'utilisation de SOSTAT a été réalisée essentiellement par le biais de formations en groupe et de formations dispensées par les services responsables du relevé des données (46%). De nombreuses personnes se sont initiées à ce programme de manière autonome en s'aidant du manuel de l'utilisateur (27%) et 16% des participant(e)s ont indiqué avoir suivi une brève introduction.

PlausEx 2.5, également disponible gratuitement, est venu compléter les systèmes de gestion des dossiers existants sur le marché en y apportant les fonctions «plausibiliser» et «exporter» les données déterminantes du point de vue statistique.

La majorité des dossiers nous sont parvenus via PlausEx.

Les systèmes de gestion des dossiers fournissent un premier soutien à la clientèle. La Hotline de l'OFS apporte aussi son assistance en cas de besoin. Les difficultés rencontrées portent souvent sur le transfert des connaissances en lien avec l'installation et la vérification du fonctionnement de celle-ci. Le transfert simplifié des connaissances a été élargi par la publication de FAQ sur les pages d'accueil des produits.

Activités 2009

- FAQ SOSTAT est disponible sur Internet en allemand, la version française est en cours d'élaboration
- FAQ PlausEx est disponible sur Internet en allemand, la version française est en cours d'élaboration
- La version 2.6 de SOSTAT sera livrable à partir du printemps 2010. Voici entre autres les adaptations apportées: Champ d'aide toujours actif, meilleure gestion des utilisateurs et utilisatrices, saut dans le champ en cas d'erreur de plausibilité, introduction de valeurs par défaut indépendantes (conjointe = mariée), nombreuses améliorations dans l'arrière-plan du programme (décentralisation des registres, réorganisation des index, «silent-installation»,...)
- Dans PlausEx 2.6, relativement peu d'adaptations ont été nécessaires et le programme a été rendu disponible en automne 2009. Voici entre autres les adaptations apportées: Export malgré la protection McAfee, fichier d'exportation se trouve également dans le Windows Vista Virtualstore, données initiales actualisées
- Actualisation automatique du prototype 1 Communication: Etablissement d'une première version d'actualisation automatique avec une partie serveur et une partie place de travail. Le but est de garantir la communication également dans des conditions difficiles.

b. Autres logiciels de gestion des dossiers de l'aide sociale

Nos objectifs 2008 concernant nos partenaires informatiques (entreprises fournissant des systèmes de gestion des dossiers de l'aide sociale) ont été centrés sur la mise à jour des différents systèmes avec la version 2.5 de PlausEx.

Nous avons également participé de manière très active à la validation du nouveau système de la ville de Zurich. Cette charge de travail supplémentaire a été doublement bénéfique puisque d'une part, le système zurichois est opérationnel et à même de nous livrer une bonne qualité de données. D'autre part, ce système est également utilisé dans la ville de Berne, qui bénéficiera donc des améliorations zurichoises.

Nous avons débuté un cycle d'amélioration continu avec les systèmes cantonaux neuchâtelois, vaudois et genevois. Cette technique a révélé un fort potentiel en termes de qualité des données, mais également en termes d'efficacité du travail.

L'introduction de la statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (FlüStat) a également été au cœur de notre activité. Un nombre considérable de nouveaux services doivent participer au relevé des données et être pris en compte dans notre statistique.

Activités pour l'année 2009:

Piloter l'adaptation des systèmes de gestion des dossiers non encore actualisés dans le but d'harmoniser tous les systèmes à la version 2.6. Certains nouveaux systèmes tels que Vista pour les compléments AVS/AI (ZH) devront être adaptés pour le traitement de notre statistique.

Etablir une liste d'améliorations potentielles par système de gestion des dossiers, communiquer et négocier ces modifications dans les meilleures conditions.

Etablir un cahier des charges permettant aux différents systèmes de gestion des dossiers d'intégrer des fonctionnalités telles que l'actualisation automatique de nos données de base ou de nos règles de plausibilité.

Etablir un concept afin de contrôler et de communiquer l'harmonisation des différents systèmes.

c. Datawarehouse ISOS

La banque de données E-Asyl a été intégrée dans notre banque de données principale. Ceci dans le but de bénéficier des synergies offertes lors de la maintenance des données de base qui sont identiques pour les deux systèmes.

De nombreuses améliorations issues de l'expérience accumulée lors de la dernière période d'enquête ont été implémentées. Le processus de production a été encore amélioré.

Un système de mise à jour automatique des numéros AVS ainsi que des nouveaux numéros AVS a été développé et mis en place. Lors de la prochaine période d'enquête, un contrôle de validité des numéros AVS s'effectuera très tôt dans notre processus de préparation des données et nous permettra d'améliorer la qualité de ces variables. Cette activité est rendue possible grâce à l'utilisation des données de la centrale de compensation (CdC).

Une mise à jour du statut de séjour utilisant des données de l'ODM a été étudiée et réalisée. Il s'agissait de pouvoir identifier les réfugiés entrant dans la statistique Flüststat. Ce système sera une nouvelle fois adapté en 2010 car notre interface de données ne comporte pas encore de numéros AVS.

8. Communication

En 2009, nous avons publié les résultats nationaux de la statistique de l'aide sociale pour la quatrième fois.

En plus des résultats de l'aide sociale au sens strict, nous avons pu présenter pour la première fois des données et des exploitations concernant les avances sur pensions alimentaires de 17 cantons.

Les moyens de communication suivants ont été mis en œuvre en 2009 pour la statistique suisse de l'aide sociale:

- Les résultats ont été publiés sous forme commentée le 14 mai 2009 dans le modèle d'articles «Actualités OFS» à l'intention des spécialistes et dans le dépliant à l'intention de toutes les personnes intéressées. Le dépliant a suscité un vif intérêt compte tenu des nombreuses commandes complémentaires faites auprès des responsables de la communication.

- Le communiqué de presse, qui a été publié en même temps que les résultats, a paru pour la première fois en anglais, en plus des trois langues officielles.
- Ont également été rendus publics dans des communiqués de presse de l'OFS et des cantons concernés les résultats des cantons des Grisons, d'Argovie, d'Appenzell-Rhodes extérieures, de Soleure, de Fribourg, de Genève et du Valais.
- Trois numéros de la Newsletter ont été publiés et envoyés aux quelque 1200 personnes et institutions impliquées dans la saisie des données. Ce document d'information donne un aperçu de l'état d'avancement du projet, des résultats, des nouveaux outils informatiques et du calendrier.
- Les pages Internet sur la protection sociale (thème 13) ont été entièrement remaniées, en vue notamment d'une meilleure convivialité. Elles ont par ailleurs été mises à jour en permanence afin de pouvoir fournir des informations d'actualité.
- Une plate-forme a été installée sur Internet pour les services d'enquête. Son but est de fournir à l'avenir en permanence des réponses aux questions concernant le relevé des données.
- Le 7^e rapport social du canton de Zurich sur les données de 2008 est paru en novembre 2009, disponible seulement en allemand
- Le rapport annuel sur la statistique suisse de l'aide sociale paraîtra désormais en janvier et ne portera que sur l'année précédente. Le rapport annuel de 2009 paraîtra donc le 21 janvier 2010. Il sera envoyé au groupe d'accompagnement, aux offices statistiques cantonaux et aux services sociaux des cantons.

9. Autres activités en lien avec la statistique suisse de l'aide sociale

a. Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources

L'inventaire des prestations sociales sous condition de ressources contient des informations sur les principales prestations liées au besoin allouées dans les 26 cantons. D'une part, il constitue un document de base important pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale et la statistique financière de l'aide sociale. D'autre part, il donne un aperçu des prestations sociales sous condition de ressources allouées en Suisse. Il constitue donc un outil de travail important pour tous les milieux intéressés.

L'OFS a actualisé l'inventaire au 1.1.2008 et l'a présenté pour contrôle aux cantons. Ce fut l'occasion de travailler pour la première fois avec la nouvelle plateforme Internet (www.sozinventar.bfs.admin.ch), qui donne aux services cantonaux un accès direct à leurs données en ligne. La publication de l'inventaire 2008 se fait également sur cette plate-forme Internet. Pour la première fois, il est possible d'établir des comparaisons directes entre les différents états de l'inventaires.

En plus de décrire les prestations, la plate-forme rend compte, comme en 2007, des changements apportés aux bases légales des prestations. Elle suit ainsi l'évolution des prestations sous condition de ressources et fournit de précieuses informations pour l'interprétation des résultats statistiques.

b. Statistique financière de l'aide sociale

La statistique financière de l'aide sociale renseigne sur les dépenses nettes de la Confédération, des cantons et des communes pour les prestations sociales individuelles sous condition de ressources. Elle produit d'importants indicateurs sur l'aide sociale. Les résultats de cette première enquête réalisée en 1997 ont été publiés en 2005 dans le bulletin «info: social».

Lancée en 2007, la collecte des données 2003–2006 a été réalisée en étroite collaboration avec les cantons et a pu s'achever à l'été 2008. Une fois l'apurement des données et l'analyse terminés, les données ont été présentées aux cantons à l'automne 2009, parallèlement au relevé des données 2007 et 2008. Ici comme pour l'inventaire, une plate-forme Internet (www.sozfinanzstatistik.bfs.admin.ch) était proposée pour la première fois, permettant aux services cantonaux d'accéder

directement à leurs données sur Internet et de les mettre en ligne. Les données 2003–2006 ont été publiées en décembre 2009 sur la plate-forme Internet. L'enquête étant encore en cours d'élaboration, les cantons seront invités à l'automne 2010 à livrer les données 2009 et, une fois encore, à vérifier les informations fournies pour 2007 et 2008.

c. E-Asyl

La statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (eAsyl) est réalisée par l'OFS sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM). Elle offre un aperçu des coûts effectifs de l'aide sociale des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement. Les données relevées servent de base pour calculer un indicateur – le facteur W (facteur relatif à la capacité économique des personnes actives occupées) – qui est utilisé par l'ODM pour évaluer les subventions versées aux cantons dans le domaine de l'asile.

L'introduction de la statistique eAsyl dans toute la Suisse a commencé en 2008 et s'est achevé avec succès au printemps 2009. Le rapport sur le 1^{er} relevé eAsyl, terminé en mai 2009, a été présenté aux cantons et aux offices fédéraux concernés.

Les travaux préparatoires en vue du 2^e relevé eAsyl se sont déroulés parallèlement à la phase introductive. De juin à août 2009, l'ensemble des services d'asile cantonaux et une partie des communes se sont vus proposer des séances de formation au relevé des données. Le 2^e relevé eAsyl a eu lieu du 17 août au 9 octobre 2009. La diffusion des résultats est prévue pour le printemps 2010.

d. Indicateurs de l'Initiative des villes

L'Initiative des villes publie chaque année depuis 1999 les résultats de la comparaison d'indicateurs de l'aide sociale. Elle se base pour ce faire sur des indicateurs définis en commun par les villes participantes et recalculés annuellement pour former des chiffres de base. En 2008, les villes de Zurich, Bâle, Berne, Winterthour, Saint-Gall, Lucerne, Schaffhouse et Uster ont participé à la comparaison des indicateurs. Un léger recul du nombre de cas a été constaté dans l'ensemble en 2008 par rapport à l'année précédente. Une exploitation supplémentaire a montré que le retour sur le marché du travail est généralement difficile, même lorsque la conjoncture est bonne: selon la ville dans laquelle ils habitent, un tiers à une moitié des bénéficiaires d'aide sociale touchent le minimum vital à l'aide sociale pendant trois ans ou plus.

Les villes qui ont participé à la comparaison des indicateurs ont fourni deux séries de données en 2009: d'une part, les données individuelles détaillées communiquées à l'OFS via l'interface informatique et, d'autre part, les chiffres agrégés pour la comparaison des indicateurs. Etant donné que la statistique de l'aide sociale de l'OFS présente des résultats aux niveaux communal et municipal, le calcul des chiffres et les comptes-rendus 2010 (année d'enquête 2009) se feront sur cette base. Les projets de tableaux à réaliser pour l'Initiative des villes ont été élaborés pendant l'année sous revue. Dans une enquête de l'Initiative des villes, sept autres villes ont indiqué être intéressées en principe à participer à la comparaison des chiffres clés. Les questions relatives à la mise en œuvre (y compris le moment de la première participation) sont actuellement examinées individuellement avec les villes intéressées. Afin que la remise des résultats des exploitations puisse avoir lieu à temps (avril/mai), les villes participant à la comparaison des chiffres clés seront traitées prioritairement lors du dépouillement et de l'analyse des données.

e. Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)

La réforme de la péréquation financière (RPF) vise à gommer les écarts entre les cantons et à gagner en efficacité en décentralisant les tâches et en créant un système de compensation financière. Ce système se compose de deux parties: la compensation des ressources et la compensation des charges. Il est d'une telle importance pour l'Office fédéral de la statistique (OFS) que des indicateurs sont établis à son sujet depuis son introduction le 1^{er} janvier 2008. La statistique de l'aide sociale sert de base à l'établissement de l'indicateur «Pauvreté», l'indicateur de la pauvreté (ARMIN). Il s'agit d'un indicateur partiel qui mesure les efforts entrepris pour lutter contre la pauvreté. Le volume du recours aux prestations sociales sous condition de ressources renseigne sur les mesures que prend un canton pour réduire la pauvreté. On partira de *l'aide sociale au sens large* pour s'assurer que les différences cantonales pourront être saisies de manière comparable. On ne dispose pour l'heure pas encore de données individuelles pour toutes les prestations sous condition de ressources déterminantes. Dès que la mise en place de la statistique des bénéficiaires d'aide sociale sera terminée, on disposera de données individuelles sur l'ensemble du territoire suisse pour toutes les prestations sociales sous condition de ressources telles que les allocations familiales, les avances sur pensions alimentaires, les allocations-chômage, les prestations complémentaires cantonales, les aides aux jeunes, aux familles et au logement.

10. Perspectives pour 2010

Les données de l'aide sociale de toutes les communes seront livrées l'an prochain (relevé des données 2009) pour les cantons des Grisons, de Soleure et de Thurgovie. Nous aurons ainsi franchi un pas décisif: la statistique suisse de l'aide sociale se basera dans tous les cantons sur une enquête exhaustive.

Les cantons qui n'ont pas encore relevé les avances sur pensions alimentaires, les allocations de maternité ou familiales et les prestations complémentaires cantonales le feront pour l'année d'enquête. Une étroite collaboration avec les services concernés dans les cantons et avec les fournisseurs des systèmes de gestion des dossiers est pour cela nécessaire.

Les tests de plausibilité prioritaires (concernant notamment les univers de base) seront remaniés et mis en œuvre dans tous les processus (systèmes de gestion des dossiers, PlausEX, banque de données ISOS).

En plus de l'enquête exhaustive et des améliorations à apporter aux tests de plausibilité, il s'agit d'augmenter la qualité de la statistique suisse de l'aide sociale en optimisant les processus, de relevé des données jusqu'à la publication des résultats.

La possibilité d'actualiser les nouveaux numéros AVS via la banque de données de registres centraux de l'OFS sera étudiée. Dans la mesure du possible, les adaptations nécessaires seront apportées.

Une série de nouvelles fonctionnalités améliorant la qualité ainsi que l'efficacité du processus sera étudiée et éventuellement mise en place.

Une étude sur la possibilité de corriger les données démographiques via le registre des habitants interne à l'OFS sera réalisée.

Le relevé et l'exploitation des données pour l'Initiative des villes seront intégrés entièrement aux processus globaux de la section.

Dans l'optique d'une planification à moyen terme (années 2011 à 2013), il s'agira d'examiner les priorités et la faisabilité des enquêtes exhaustives pour les autres prestations sous condition de ressources (calcul du taux d'aide sociale au sens large inclus).

La section Aide sociale participe à la réalisation de publications communes à plusieurs sections et de projets de recherche novateurs qui se réfèrent à des données de la statistique de l'aide sociale.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide
concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie
(certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)

Données interactives
(banques de données, accessibles en ligne)

Contact

032 713 60 11

info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

032 713 60 60

order@bfs.admin.ch

www.statdb.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse
www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse.

N° de commande

1106-0900

Commandes

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

gratuit

ISBN 978-3-303-13111-4